



**FORMULAIRE DE PROPOSITION D'ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES**  
**D'ALLERGIES ALIMENTAIRES CANADA**

Nous sommes ravis que vous envisagiez d'organiser un événement communautaire au profit d'Allergies Alimentaires Canada et nous vous sommes reconnaissants du temps et de l'énergie que vous y consacrerez.

Avant de publiciser ou de tenir l'événement, vous devez remplir la présente demande dans son intégralité, la signer et la soumettre à Allergies Alimentaires Canada afin qu'elle soit étudiée et approuvée. Un représentant d'Allergies Alimentaires Canada communiquera avec vous pour passer en revue votre demande et en confirmer l'approbation.

Nom de l'événement :

Nom de la personne-ressource principale :

Adresse postale :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone : Résidence :

Bureau :

Cellulaire :

Télécopieur :

Adresse électronique :

Veuillez nous indiquer quelles informations, parmi les coordonnées fournies ci-dessus, nous pouvons partager pour les demandes de renseignements si votre événement est approuvé :

Numéro de téléphone cellulaire

Numéro de téléphone résidentiel

Numéro de téléphone d'affaires

Courriel

**Renseignements concernant l'événement :**

Décrivez brièvement l'événement :

Date de l'événement :

Heure de l'événement :

Nombre de participants prévu :

Qui organise l'événement?  Une entreprise

Un organisme

Une école

Une personne

Si l'organisateur est une entreprise, veuillez préciser la nature de ses activités :

Site Web (s'il y a lieu) :



Qui est responsable de l'événement? (le nom d'une personne est requis)

Cet événement est-il :  Public  Privé

Quel type d'événement organisez-vous?  Ponctuel  Annuel

Est-ce la première fois que cet événement est organisé?  Oui  Non

Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer le bénéficiaire antérieur :

Pourquoi avez-vous décidé d'amasser des fonds au profit d'Allergies Alimentaires Canada?

Servirez-vous de l'alcool lors de l'événement?  Oui  Non

**Information promotionnelle :**

À qui l'événement s'adresse-t-il?

De quelle manière ferez-vous la promotion de l'événement?

En ferez-vous la promotion :  À l'échelle locale  À l'échelle régionale  
 À l'échelle provinciale  À l'échelle nationale

Prévoyez-vous que les médias participent à l'événement?  Oui  Non

Avez-vous besoin du nom et/ou du logo d'Allergies Alimentaires Canada pour faire la promotion de l'événement?  Oui  Non

Si tel est le cas, veuillez préciser à quel endroit vous souhaitez utiliser notre logo :

**Information financière :**

Comment les fonds seront-ils amassés (cochez toutes les options pertinentes) :

Dons  Vente aux enchères par écrit/vente aux enchères

Vente de billets  Vente de produits

Commandite d'entreprise (énumérez les organisations pertinentes) :

Autres méthodes de collecte de fonds (veuillez préciser) :

Coût associé à la participation à l'événement :

Y aura-t-il des dépenses liés à l'événement?  Oui  Non

Estimation de la contribution nette versée à Allergies Alimentaires Canada : \$



Les recettes générées par votre événement seront-elles remises à un ou à des organismes autres qu'Allergies Alimentaires Canada?  Non  Oui

**Autres renseignements :**

Quel matériel d'Allergies Alimentaires Canada pourrait vous être utile dans le cadre de votre événement (veuillez préciser des quantités) :

- Brochure d'Allergies Alimentaires Canada – Quantité
- Signet d'Allergies Alimentaires Canada – Quantité
- Lettre d'appui validant l'authenticité de l'événement
- Autre (précisez)

Avez-vous besoin qu'un membre du personnel d'Allergies Alimentaires Canada soit présent lors de votre événement?  Oui  Non

Veuillez noter que : Allergies Alimentaires Canada ne peut pas garantir la présence d'un membre de son personnel à l'événement.

**En signant ci-dessous, j'accepte l'ensemble des modalités énoncées par Allergies Alimentaires Canada dans le document intitulé « Modalités des événements communautaires » ou m'ayant été communiquées autrement par Allergies Alimentaires Canada (collectivement, les « modalités »). Je veillerai à ce que toute personne avec qui il est possible que je partage ou à qui il se peut que je délègue quelque responsabilité que ce soit liée à l'événement accepte les modalités. À la demande d'Allergies Alimentaires Canada, cette personne pourrait devoir signer une entente consentant aux modalités. Je suis âgé(e) de 19 ans ou plus.**

Signature de l'organisateur de l'événement :

Date :

Envoyez le présent formulaire, par télécopieur ou par la poste, à :

Allergies Alimentaires Canada  
505, Consumers Road, bureau 507  
Toronto (Ontario) M2J 4V8  
Télécopieur : 416 785-0458  
Téléphone : 416 785-5666  
Sans frais : 1 800 785-5660  
Courriel : [info@allergiesalimentairescanada.ca](mailto:info@allergiesalimentairescanada.ca)

## **MODALITÉS DES ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES**

### **Éléments juridiques :**

**Responsabilité** – Veuillez noter que la personne-ressource et principale organisatrice de l'événement doit être âgée de 19 ans ou plus.

**Responsabilité juridique** – Allergies Alimentaires Canada n'assume pas et ne doit pas assumer aucune responsabilité juridique ou financière que ce soit se rapportant à l'événement ou y étant liée. À la demande d'Allergies Alimentaires Canada, le comité organisateur de l'événement devra souscrire sa propre assurance dont les montants de couverture seront raisonnablement jugés adéquats par Allergies Alimentaires Canada. Au besoin, le comité organisateur devra fournir une preuve d'assurance.

**Événements durant lesquels de l'alcool sera servi** – Afin de garantir la protection d'Allergies Alimentaires Canada et des organisateurs de l'événement, il est possible que ces derniers doivent fournir à Allergies Alimentaires Canada des copies de leurs numéros de permis de débit de boisson et/ou de permis pour événement spécial (permis de circonstance ou PC en Ontario). En ce qui concerne les événements organisés dans des résidences privées, toute responsabilité liée à l'alcool revient au propriétaire de la résidence. Il est possible que ce dernier doive signer une attestation écrite à cet effet. Allergies Alimentaires Canada ne fera pas de demande de permis d'alcool pour des événements communautaires.

### **Éléments financiers :**

**Dépenses** – L'ensemble des dépenses directement ou indirectement liées à l'événement seront remboursées à partir des recettes générées par les fonds amassés (commandites et dons) par le comité bénévole. Allergies Alimentaires Canada ne couvrira aucune dépense directe ou indirecte à l'aide de ses fonds existants. L'organisme ne sera pas non plus tenu responsable de toute perte financière liée à l'événement.

### **Reçus fiscaux –**

- Il incombe à Allergies Alimentaires Canada de fournir des reçus fiscaux aux donateurs individuels. Des reçus à des fins fiscales seront remis aux personnes dont le don est égal ou supérieur à 20 \$. Allergies Alimentaires Canada aura la possibilité d'examiner et d'approuver la délivrance de tout reçu fiscal lié à l'événement à l'avance, afin d'en assurer la conformité avec la réglementation de l'Agence du revenu du Canada.
- Le total des fonds amassés, le nom complet, l'adresse et le numéro de téléphone de chaque donateur de même que le montant de chaque don individuel doivent être reçus au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle l'événement a eu lieu pour qu'Allergies Alimentaires Canada soit en mesure de délivrer un reçu fiscal pour activités de bienfaisance pour cette même année.
- Veuillez noter que l'Agence du revenu du Canada interdit à Allergies Alimentaires Canada de délivrer des reçus fiscaux aux donateurs auxquels revient un bienfait ou un avantage. Des



exemples comprennent la signalisation à l'occasion d'un tournoi de golf, de la publicité sur des t-shirts, etc.

- Les donateurs et les participants doivent savoir que le montant déductible du revenu imposable de leur don correspond à tout montant supérieur aux biens et aux services reçus. Par exemple, si une personne paie 200 \$ pour participer à un tournoi de golf, et que le coût par golfeur s'élève à 50 \$, le montant déductible du revenu imposable est de 150 \$.

**Contrôles financiers** – Allergies Alimentaires Canada exige que l'entreprise, la personne ou le groupe qui organise l'événement ou le programme ait recours à des contrôles financiers satisfaisants, tels que déterminés à la discrétion exclusive d'Allergies Alimentaires Canada, de manière raisonnable. Le budget, les documents financiers et les renseignements bancaires de l'événement doivent être rendus accessibles à Allergies Alimentaires Canada. L'événement doit être financièrement viable selon Allergies Alimentaires Canada. Tous les fonds amassés doivent être remis à Allergies Alimentaires Canada, au plus tard 60 jours après la tenue de l'événement.

#### **Éléments associés à la promotion de l'événement :**

**Utilisation du nom et du logo** – Allergies Alimentaires Canada doit approuver l'ensemble des documents et du matériel qui fait référence, visuellement ou verbalement, au nom, au logo et/ou aux marques officielles de l'organisme, en totalité ou en partie, qu'il soit destiné à l'impression, à la diffusion radiophonique ou télévisuelle ou aux médias en ligne. Allergies Alimentaires Canada doit fournir son autorisation avant que les documents ou le matériel soient utilisés publiquement, que l'initiative soit interne ou externe à un groupe ou à un organisme. L'autorisation d'Allergies Alimentaires Canada vous donne le droit d'utiliser le nom et le logo de l'organisme uniquement en lien avec votre événement communautaire. Le logo original ne peut être altéré ou modifié. Ce droit prend fin immédiatement après l'événement. Ce droit ne peut être cédé ou transféré, ne peut être renouvelé qu'avec l'autorisation écrite d'Allergies Alimentaires Canada et doit être accordé par Allergies Alimentaires Canada chaque année où l'événement est organisé. Allergies Alimentaires Canada se réserve également le droit de réviser tout renseignement sur la santé contenu dans le matériel promotionnel afin d'en assurer l'exactitude. Allergies Alimentaires Canada se réserve le droit de refuser ou de révoquer l'utilisation de son nom et/ou de son logo à n'importe quel moment durant quelque événement que ce soit.

#### **Commandite :**

- Allergies Alimentaires Canada ne sollicite pas, et ne sollicitera pas, de commandites pour votre activité de financement. L'organisme ne fournit pas, et ne fournira pas, non plus les coordonnées de quelque donateur ou bénévole que ce soit.
- Vous êtes tenu de fournir une liste qui énumère l'ensemble des commanditaires ciblés (pour les dons en argent comme pour les dons de produits ou de services) pour l'événement avant de communiquer avec eux afin qu'Allergies Alimentaires Canada puisse vous fournir de l'information quant au soutien dont il bénéficie. Cette mesure a pour but d'éviter le chevauchement des commanditaires. Allergies Alimentaires Canada se réserve le droit d'interdire la participation à tout événement ou la commandite de tout événement à quelque commanditaire que ce soit.



**Autres éléments :**

**Acceptabilité des partenariats** – Allergies Alimentaires Canada veille à ce que tous les projets soient éthiques et compatibles avec sa mission et ses valeurs. La perception publique de l'événement ne doit pas nuire à la réputation d'Allergies Alimentaires Canada.

**Photos** – Nous aimons recevoir des photos de vos événements. N'importe quelle photo prise lors d'un événement et soumise à Allergies Alimentaires Canada peut être utilisée pour saluer l'événement et/ou faire la promotion d'activités de financement. En faisant parvenir des photos à Allergies Alimentaires Canada, vous lui donnez l'autorisation de recueillir et d'utiliser les photographies, les images électroniques et/ou les images vidéo dans quelque émission de radio, émission de télévision et/ou rapport écrit que ce soit lié à l'événement.

**Clause de résiliation** – Allergies Alimentaires Canada se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à n'importe quel partenariat noué dans le cadre de l'organisation d'un événement communautaire si les modalités de l'entente ne sont pas respectées. La résiliation de l'entente vous sera communiquée par écrit.

**Utilisation des fonds** – L'utilisation des fonds reçus par Allergies Alimentaires Canada à la suite de l'événement sera déterminée en consultation avec l'organisateur de l'événement, conformément à la mission d'Allergies Alimentaires Canada.

**Appui** – Allergies Alimentaires Canada est reconnaissant du soutien que lui procurent les événements communautaires. Toutefois, cette reconnaissance ne saurait constituer un appui à quelques produits ou services d'entreprises que ce soit utilisés dans le contexte de l'événement.